



Séance du Conseil municipal du 12 juin 2023
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Leresche, N. Pontinelli, S. Moget, G. Vouillamoz
Assistent :	D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusée :	C. Zäch, maire
Procès-verbal :	F. Arfaras

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Courrier de l'aéroport de Genève

La présidente donne lecture d'un courrier reçu du Directeur de l'aéroport de Genève à la suite de la visite du 22 mai dernier.

M. Bavarel demande s'il est nécessaire d'y répondre avec des remerciements pour l'accueil qui a été réservé aux représentants de la Commune. Mme Bolle de Paoli fait remarquer que des photos de la visite ont été diffusées sur Facebook sans l'accord des personnes présentes lors de la visite. Elle propose de préparer un courrier afin de remercier l'Aéroport de Genève pour leur accueil en mentionnant la diffusion des photos non autorisées.

M. Bavarel demande si la proposition de retourner l'invitation de l'aéroport de Genève dans un jardin de la Commune de Cartigny est toujours d'actualité. Mme Moget demande si cela changerait quelque chose. Il serait plus efficace de répondre par un courrier qui invite l'aéroport à se promener dans le village de Cartigny un dimanche à 15h00 afin de se rendre compte des nuisances. Au terme de quelques échanges à ce sujet, il est finalement décidé d'envoyer simplement une lettre de remerciements sans ajouter d'autres remarques.

Courrier de Pro Natura Genève

Mme Cocquio donne lecture du courrier de Pro Natura Genève daté du 23 mai 2023 concernant une proposition de visite de la réserve naturelle de la Petite Grave. Elle pense que c'est une

bonne idée et qu'il serait bon de proposer quelques dates au mois de septembre pour ce faire. Mme Lörtscher va préparer un doodle en ce sens.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Promotions du 1^{er} juillet 2023

Mme Bolle de Paoli rappelle que les promotions auront lieu le 1^{er} juillet à 16h00. Les conseillers municipaux y sont cordialement invités et seront sollicités pour servir l'apéro.

Mme Bolle de Paoli informe que l'école de Cartigny fête ses 30 ans cette année. La Commune souhaite marquer le coup en offrant un cadeau aux enfants de l'école. Un spectacle de clown et de magie aura lieu le jeudi 29 juin 2023 à 16h00 dans le préau de l'école (en cas de pluie, il se déroulera dans la salle de gym) et un grand goûter sera également proposé aux enfants. Les petits frères et sœurs ainsi que les parents sont les bienvenus. Une circulaire avec talon réponse sera distribuée aux enfants de l'école. Mme Bolle de Paoli remercie Cartigny Events qui a donné l'adresse du clown.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour cet évènement.

4. Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

M. Y. Cogne informe qu'il a rédigé un deuxième rapport de la commission des finances qui résume et consolide les différentes notes et rapports déjà présentés au Conseil municipal.

M. George fait remarquer que le montant d'excédent n'est pas le même sur le message de l'Exécutif qui prévoyait un excédent de CHF 530.30, alors que dans les comptes, le montant de l'excédent est de CHF 580.30. M. Y. Cogne confirme qu'il s'agit bien de CHF 580.30.

Mme Bolle de Paoli remercie Y. Cogne pour son investissement et son excellent travail.

La présidente propose de passer au vote de la délibération.

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 11 oui, 0 non et 0 abstentions sur 12 CM présents

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de 3'980'959.48 F aux charges et de 4'845'676.17 F aux revenus, l'excédent de recettes s'élevant à 864'716.69 F. Cet excédent de recettes total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 864'716.69 F et résultat extraordinaire de 0 F.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de 543'049.54 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 543'049.54 F.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de 23'839'978.34 F.*

5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 930'190.20 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

5. Rapports de commissions

Rapport commission culture, loisirs, sports

M. A. Cogne résume le rapport de la commission culture, loisirs, sports du 20 avril 2023 et relève que le projet « Confignon musical » proposé est très intéressant. La commission a réfléchi à quelques pistes afin de pouvoir adapter ce projet à la commune de Cartigny. Une rencontre est prévue le 19 juin 2023 avec diverses associations de la commune (Jeunesse de Cartigny, Strana Corpus, Cartigny Events, Chœur d'Hommes, Music'Arty, Les Artistes de Cartigny) en lien avec l'événementiel et la musique pour en discuter. Au cas où aucune de ces associations n'est disponible ou intéressée, il serait possible de lancer un appel plus large. A noter que l'idée est que le projet soit porté par des associations du village.

À la suite de la dissolution d'ABC, il s'agit pour la commune de trouver de nouvelles activités à proposer au sein de la bibliothèque communale. Dans un premier temps, il a été demandé à une habitante qui propose déjà des ateliers estivaux et qui est très engagée lors de la fête des promotions si elle avait un intérêt et des idées possibles pour ce projet.

7. Propositions et questions

Pas de proposition et question.

La séance est levée à 20h58.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....

Deuxième rapport de la commission des finances sur les comptes de l'année 2022

Introduction :

Ce rapport fait suite au premier rapport de la Commission des finances du 3 avril 2023 ainsi qu'aux notes des 24 avril et 15 mai 2023, relatives aux comptes 2022. Il a pour seul objectif de résumer, sur un seul document, les différents éléments dont nous avons eu l'occasion de discuter au cours des dernières séances du Conseil municipal.

La Commission des finances s'est réunie le 3 avril 2023, en présence de l'Exécutif, Sandra Lörtscher et Patric Hess.

Pendant cette réunion, la Commission des finances a étudié les comptes de l'année 2022 établis par l'Exécutif.

Les comptes qui nous sont présentés ont été audités. Le rapport des auditeurs a été mis en ligne sur le site du Conseil municipal.

Discussion :

Les comptes présentés pour l'année 2022 se soldent par un excédent de CHF 864'716.69, alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 580.30. Cela résulte de recettes fiscales en hausse de CHF 570'000.00, de charge en augmentation de CHF 184'000.00 (y compris les charges liées à l'augmentation de nos recettes fiscales), de l'augmentation de la valeur des biens immobiliers du patrimoine financier de CHF 296'000.00 et de l'augmentation de la valeur de nos actions BCGe pour CHF 172'000.00.

De manière générale, avant la revue détaillée des écarts évoqués ci-dessous, nous constatons que le budget a été, pour la partie qui dépend de nos autorités, particulièrement bien respecté.

Les principales différences de dépenses et recettes appellent de notre part les commentaires suivants :

Aux dépenses :

Au poste, Services généraux, Salaire du personnel, l'augmentation de CHF 66'802.35 découle de la reprise en fixe d'un collaborateur en sous-traitance. La réduction y relative (plus de poste en sous-traitance) apparaît plus loin dans les comptes.

Au poste Service du feu, Acquisition de machines, véhicules, l'augmentation de CHF 30'071.95 provient de la pose d'hydrantes à La Petite-Grave.

Au même poste, sous rubrique Travaux d'entretien local des pompiers, l'augmentation de CHF 2'946.82 est liée à des travaux de peinture suite à un dégât des eaux.

Au poste Protection civile, Matériel d'exploitation, fournitures, l'augmentation de CHF 9'165.00 fait suite à l'installation de WC à sec dans les abris.

Au même poste, sous rubrique Entretien bâtiment, le dépassement de CHF 2'718.10 découle des frais de révision de nos abris.

Au poste Bâtiments scolaires, Eau, énergie, chauffage, l'augmentation de CHF 5'071.85 est liée à des travaux d'électricité.

Au même poste, rubrique excursions, voyages scolaires, camp, la réduction de CHF 4'600.00 provient de l'utilisation par l'école du solde de la subvention 2021 non utilisée.

Au poste Loisir, Honoraires administratifs et mandats, la réduction de CHF 46'975.42 est liée à l'engagement en fixe d'un collaborateur (cf. ci-dessus).

Au poste Protection de la jeunesse, Stages Jeunes CAP emploi, la subvention n'a pas été demandée et permet d'économiser CHF 2'000.00.

Au poste Crèches et garderies, Dédommagements aux commune, l'augmentation de CHF 19'800.00 découle de l'augmentation des frais de la crèche d'Aire-la-Ville, liée à l'engagement de personnel supplémentaire.

Au poste Routes communales, Acquisition de machines, nous avons acheté une armoire séchoir pour CHF 2'152.60.

Au même poste, sous rubrique Honoraires administratifs et mandats, la diminution de CHF 16'179.00 représente la deuxième partie de l'engagement en fixe d'un collaborateur.

Au même poste, rubrique Entretien des routes, CHF 28'561.55 n'ont pas eu besoin d'être engagés.

Au poste Assainissement des eaux, Entretien du réseau, l'augmentation de CHF 14'812.61 provient de travaux sur nos égouts.

Au poste Economie publique, Dividendes sur actions et parts sociales, l'augmentation de CHF 5'972 provient de l'augmentation du dividende de la BCGe sur les actions détenues au patrimoine administratif.

Aux recettes :

A. Recettes fiscales :

Les recettes de l'années 2022 sont très largement supérieures aux montants qui nous avaient été annoncés lors de l'élaboration du budget 2022, à l'automne 2021.

L'augmentation totale s'élève à CHF 568'079.12 (les charges liées à nos recettes augmentent de CHF 64'689.09).

Le tableau annexé montre la répartition de ces recettes entre celles qui sont liées à l'exercice 2022 et celles qui sont liées à des corrections sur les années précédentes. Une fois de plus, nous devons constater que les chiffres annoncés par l'administration fiscale sont farfelus. Cette augmentation provient pour CHF 182'316 de rattrapage sur les années précédentes et pour CHF 385'762 d'erreurs d'estimation de nos recettes courantes. Cet écart d'estimation représente plus de 15 % !

Cela conforte notre décision, pour l'élaboration du budget 2023, de réduire notre centime.

B. Réévaluation du patrimoine financier :

Nos actions BCGe détenues au patrimoine financier nous permettent de constater une plus-value latente de CHF 172'140.00.

Les immeubles du patrimoine financier doivent être revalorisés tous les 5 ans, selon les prescriptions de MCH2. Au cours de la revalorisation 2022, nous avons constaté que les estimations faites en 2018, lors du passage à MCH2, étaient fausses sur plusieurs éléments :

- a. La caserne des pompiers avait été valorisée par l'expert immobilier avec le bâtiment de CABC, alors qu'il s'agit d'un bâtiment du patrimoine administratif, comptabilisé au patrimoine administratif ;
- b. Les aménagements extérieurs avaient été comptés à double par l'expert immobilier.

Ces écarts d'évaluation représentaient, en 2018, CHF 1'508'000.00 d'excédent de valorisation des bâtiments du patrimoine financier. Dans la mesure où la plus-value constatée en 2018 avait été comptabilisée directement en augmentation de la fortune, sans passer par le compte de fonctionnement, nous avons pu obtenir du SAFCO que la correction de ces erreurs (réduction de la fortune de CHF 1'508'000.00) soit également comptabilisée directement en réduction de la fortune, sans passer par le compte de fonctionnement (ce qui aurait généré une charge supplémentaire de CHF 1'508'000.00).

D'autre part, la réévaluation – que nous avons vérifié dans le détail – montre que la valeur des biens immobiliers détenus au patrimoine financier – hors les erreurs évoquées ci-dessus – a augmenté de CHF 296'000.00.

Ces 2 éléments (recettes fiscales et augmentation de la valeur du patrimoine financier) expliquent l'excédent de CHF 864'716.69 pour l'exercice 2022.

Le résultat net des immeubles détenus au patrimoine financier ressort du tableau annexé.

Conclusion :

Compte tenu de ces éléments, les comptes 2022, tels qu'ils nous sont présentés, se soldent par un excédent de CHF 864'716.69, alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 580.30, et nous vous recommandons de les approuver.

Nous saisissons cette occasion pour remercier l'Exécutif, Sandra Lörtscher, Maryline Romand, Pierre-Alain Prinz et Patric Hess pour leurs travaux et la maîtrise des dépenses pendant l'exercice écoulé et pour leur transparence lorsque des dépenses non budgétées doivent être engagées.

Rapport de la commission culture, loisirs, sports

Présents : Isabelle Walthert, Philippe Bavarel, Léonie Cocquio, François Davet, Sylvana Moget, Arnaud Cogne

Confignon Musical

La commission s'est réunie le 20 avril 2023. L'occasion pour les membres de la commission de recevoir Michel Bovey, initiateur du projet *Confignon Musical*. Ce projet artistique et de cohésion sociale est né d'un appel à projets lancé par la commune de Confignon pour relancer une dynamique de la vie communale suite au recul des restrictions sanitaires.

Ce projet lauréat consiste à réunir des musiciens et chanteurs de tout âge et de tout niveau, organiser des répétitions toutes les deux semaines durant huit mois pour finalement organiser une grande fête avec représentation de groupe ainsi créé, accompagné d'autres animations. Une opération jugée réussie par les organisateurs avec plus de 400 personnes au premier concert à Confignon, 150 pour la deuxième édition à Cressy.

Ce dispositif est présenté par Michel Bovey comme facilement transposable dans n'importe quelle commune. Doté initialement d'un budget de CHF 10'000.-, l'opération s'est soldée sans perte grâce à la mise sur pied d'un repas de soutien.

L'idée d'une opération trans-générationnelle est séduisante et il est prévu de rencontrer le 19 juin diverses associations de la commune en lien avec l'événementielle et la musique (Jeunesse de Cartigny, Strana Corpus, Cartigny Events, Chœur d'Hommes, Music'Arty, Les Artistes de Cartigny) pour leur présenter ce projet et sonder leur intérêt à monter un groupe. Le cahier des charges qui sera présenté se résume en quatre points :

- Le projet doit être trans-générationnel
- Il doit inclure des habitantes et habitants de Cartigny et de la Petite-Grave
- Doit être le plus intégratif possible
- L'objectif est une représentation à l'occasion de la Fête de la musique 2024

ABC

Suite à la dissolution d'ABC, il s'agit pour la commune de trouver de nouvelles activités à proposer au sein de la bibliothèque communale pour que cet endroit reste un lieu vivant et de rencontres. Des projets d'ateliers créatifs différents adaptés pour les enfants de 4 à 12 ans ont été présentés durant cette séance.

Par correction envers Juliana qui propose déjà des ateliers estivaux et qui est également très engagée lors de la fête des promotions notamment, il a été décidé de lui demander avant tout si elle avait un intérêt et des idées à proposer avant de se tourner vers un prestataire externe à la Commune.

Un article sera publié dans l'Echo de Cartigny pour informer de la dissolution de cette association et pour lancer un appel à toute personne intéressée.